

#2 Réponses de la protection sociale à la Covid-19

Moyens alternatifs pour atteindre les travailleuse·eur·s de l'informel

Ce dossier se concentre sur les moyens alternatifs d'atteindre les travailleuse·eur·s de l'informel, au-delà de l'aide sociale (en espèces), en s'inspirant des réponses à la crise du Covid-19 en matière de protection sociale depuis la [base de données de suivi de WIEGO](#). Dans ce numéro, nous nous tournons d'abord vers le Brésil, et l'exemple des récupérateurs de déchets et de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), en examinant comment des relations économiques alternatives peuvent être mises à profit pour financer une protection sociale supplémentaire pour les travailleuse·eur·s de l'informel. Le Maroc, notre deuxième étude de cas, fournit un exemple d'efforts visant à adapter l'assurance sociale pour atteindre l'économie informelle.

Ces deux études de cas offrent des exemples d'un mode de construire une plus grande solidarité et de la redistribution des ressources économiques dans les systèmes de protection sociale. Au Brésil, l'initiative "Dê a Mão para o Futuro" ((Donner un coup de main à l'avenir, DAMF) de l'association de l'industrie finance le renforcement des capacités et l'investissement dans les infrastructures des coopératives de récupérateurs des déchets, et a lancé une subvention d'urgence pour les soutenir. Cette initiative reconnaît le service et la valeur que les récupérateurs de déchets fournissent au secteur en les aidant à remplir leur obligation légale de recyclage dans le cadre de la politique gouvernementale de REP. Alors que le programme marocain pour atteindre les travailleurs journaliers à travers son Programme national d'assistance médicale (RAMED), favorise une plus grande solidarité entre les travailleurs du secteur formel et informel, par le biais d'une dépendance commune à un régime d'assurance sociale où les riches subventionnent les pauvres.

La crise COVID-19 est l'occasion de faire pression pour l'inclusion des travailleuse·eur·s de l'informel dans les régimes d'assurance sociale à long terme, et l'adaptation de ces régimes pour répondre aux besoins et aux budgets des travailleuse·eur·s de l'informel. Il ne s'agit pas de recommandations politiques, mais plutôt d'un outil permettant de partager les initiatives et les politiques mises en œuvre dans différentes parties du monde, qui pourraient fournir des indications aux mouvements dans leurs efforts de plaider pour étendre la protection sociale aux travailleuse·eur·s de l'informel en cette période de crise.

Brésil

L'initiative "De a Mão Para o Futuro"¹

La Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour le recyclage au Brésil est régie par la loi dans le cadre de la Politique nationale des déchets solides, qui a été promulguée quatre ans plus tard, en 2010 (après le lancement du projet). C'est la base juridique qui a fourni le cadre réglementaire pour la "logistique inverse", en vertu de laquelle les entreprises devaient assumer la responsabilité des déchets résultant de leur produit. L'une des principales innovations a été d'inclure les coopératives de récupérateurs de déchets dans ce cadre, ainsi que la part de responsabilité pour le recyclage, tout au long du cycle de consommation.

Avant l'adoption de la politique nationale en matière de déchets solides, les industries commençaient déjà à élaborer leurs propres politiques de REP. En 2006, le projet "[Dê a Mão Para o Futuro](#)" a été créé, qui faisait partie de la REP du secteur de l'industrie de l'hygiène personnelle, des parfums et des cosmétiques. Avec cette initiative, l'association industrielle (ABIHPEC) finance le renforcement des capacités et l'investissement dans l'infrastructure des coopératives et fournit une compensation pour la logistique dite inverse (collecte correcte des déchets). C'est dans le cadre de ce programme que l'initiative de subvention d'urgence a été mise en place.

Lorsque la crise du Covid-19 est apparue, l'ABIHPEC a lancé une initiative au profit de quelque 5 000 récupérateurs de déchets de 150 coopératives au Brésil, pendant la période où les mesures d'éloignement social et de quarantaine sont en place et où ils ne peuvent pas travailler. Selon cette initiative, chaque récupérateur de déchets reçoit une subvention en espèces de R\$ 600 (US\$120), versée en deux versements de R\$300 (US\$ 60). Bien qu'il ne s'agisse pas d'une action obligatoire de la politique nationale en matière de déchets solides, l'initiative a été conçue et gérée dans le cadre du projet DAMF.

Ces 150 coopératives ont travaillé en tant que prestataires de services pour l'ABIHPEC, assurant la collecte et le tri des déchets en vue de leur recyclage dans le cadre de la REP. Dans la situation actuelle de verrouillage, seules deux de ces coopératives de recyclage travaillent régulièrement. Sans revenus, les collecteurs de déchets ont perdu leur source de revenus et, de plus, ces coopératives risquent de disparaître définitivement, même lorsque les restrictions prendront fin. Outre la souffrance humaine, cela signifierait une interruption de la chaîne de recyclage et, par conséquent, une perturbation du travail construit au cours des 15 dernières années entre les récupérateurs de déchets et l'industrie.

Cette initiative a été discutée avec les représentants du mouvement national des récupérateurs [ANCAT](#) (Association nationale des récupérateurs). La subvention a été bien accueillie par les récupérateurs de déchets. Bien que le montant ne soit pas suffisant pour couvrir leurs dépenses, il s'agissait d'une mesure très importante en cette période de crise, étant donné que

¹ Ce cas s'inspire des informations recueillies lors d'un entretien avec Ricardo Abussafy, coordinateur technique national du projet "Dê a Mão para o Futuro".

l'aide du gouvernement fédéral n'a pas encore atteint tous les collecteurs de déchets (certaines demandes sont encore en cours à ce jour), et que de nombreuses initiatives d'aide des organisations de soutien sont des transferts en nature (nourriture, paniers de produits de base), alors que les collecteurs de déchets ont également besoin de liquidités pour payer leurs cotisations².

La livraison est effectuée par des transferts bancaires aux coopératives, la coopérative transfère ensuite l'argent aux récupérateurs de déchets soit par l'intermédiaire de la banque, soit le responsable de la coopérative paie les récupérateurs de déchets en espèces et envoie le reçu au coordinateur du programme. L'initiative est prévue pour durer deux mois, mais la situation des coopératives est suivie et sera réévaluée vers la fin de cette période.

La campagne “En Solidarité avec les Récupérateurs”³

Une deuxième initiative est la campagne nationale des collecteurs de déchets menée par l'Association nationale des collecteurs de déchets (ANCAT), en partenariat avec une coalition d'organisations de la société civile et d'entreprises. Cette campagne vise à créer, en tant que mesure d'urgence, un réseau national de soutien aux récupérateurs de déchets face à la pandémie.

L'initiative est également impliquée dans des efforts de plaidoyer juridique pour soutenir l'inclusion des récupérateurs de déchets dans les politiques locales et nationales de gestion des déchets. Plus récemment, elle a fait pression pour inclure explicitement les collecteurs de déchets dans le programme de subventions d'urgence, dans le deuxième projet de loi sur les subventions pour les travailleuse·eur·s de l'informel. C'était une démarche nécessaire pour éviter les lacunes lors de la mise en œuvre de la politique.

Innovation en matière de diffusion

Alors que l'épidémie a frappé le secteur de la collecte des déchets, la campagne a lancé une initiative de secours d'urgence "Solidariedade aos Catadores" (en solidarité avec les collecteurs de déchets) en partenariat avec l'ANCAT. L'action a permis de collecter des fonds auprès des entreprises et de créer une plateforme de financement en ligne (<https://solidariedadeaoscatadores.com.br/>) pour distribuer des cartes de bons d'achat (Sodexo)

² Compte rendu d'un récupérateur de déchets faisant partie du mouvement national des récupérateurs de déchets et qui était l'un des bénéficiaires de l'initiative.

³ Cette étude de cas s'appuie sur les informations recueillies lors d'un entretien avec Luciano Marcos, directeur général de INSEA (Instituto Nenuca de Desenvolvimento Sustentável)

aux récupérateurs de déchets, y compris aux récupérateurs de déchets indépendants qui ne sont pas organisés en coopérative.⁴.

L'aspect novateur de l'initiative réside dans la portée et la fourniture des avantages. Le projet a recensé 17 500 récupérateurs de déchets, organisés ou indépendants, et les a inclus dans une vaste base de données afin de leur permettre de bénéficier des avantages. Cela a été fait avec le soutien d'un large réseau d'acteurs, en particulier les coopératives et les organisations de récupérateurs de déchets, les organisations religieuses et les ONG. La campagne élabore également des lignes directrices en matière de santé et de sécurité pour les récupérateurs de déchets, pour la période post-blocage.

Stratégie de mise en œuvre

Le projet travaille avec le soutien d'organisations religieuses pour les sans-abri et d'ONG, pour aider à délivrer les cartes de bons identifiées. Les cartes de bons pour les travailleurs qui sont organisés sont délivrées par le bureau de poste directement aux coopératives, puis distribuées aux récupérateurs de déchets. Dans le cas des récupérateurs de déchets indépendants, dont beaucoup sont des sans-abris, les cartes de bons leur sont envoyées s'ils ont une adresse, sinon, ces cartes sont envoyées à une ONG ou à une église qui travaille en étroite collaboration avec eux, et qu'ils ont spécifiée.

Leçons du Brésil

Les deux initiatives ont été prises directement par les récupérateurs de déchets ou en consultation avec eux, ce qui est un élément clé. Il est important de souligner que ces initiatives sont le résultat de relations antérieures entre l'industrie et les organisations de récupérateurs de déchets, qui à leur tour ont été encouragées ou renforcées par le cadre juridique général : la politique nationale en matière de déchets solides. Cette politique, promulguée en 2010, a été conçue à l'époque avec plusieurs dispositions qui ordonnait aux entreprises d'être responsables des déchets que leur industrie génère (logistique inverse) et également des dispositions visant à encourager les entreprises à inclure les collecteurs de déchets dans les efforts de logistique inverse. Cette relation à long terme et cette expertise ont été essentielles pour la mise en œuvre rapide des mesures d'aide. Un autre aspect clé est la capacité de ces initiatives à atteindre les travailleuse-eur-s de l'informel de manière rapide et efficace, en utilisant des partenariats avec les organisations de la société civile sur le terrain. Cette souplesse et cette portée ont constitué un avantage certain dans la distribution des secours.

Il s'agit d'initiatives **volontaires** de certains secteurs industriels et du mouvement national des récupérateurs de déchets, mais elles ne sont pas spécifiées dans la politique elle-même, ce qui constitue une limite. Le soutien aux organisations de récupérateurs de déchets est fourni par la

⁴ Il n'existe pas de chiffre actualisé sur le nombre total de récupérateurs de déchets au Brésil. Le Mouvement national des récupérateurs de déchets estime qu'il y a environ un million de récupérateurs de déchets. Environ 90 % d'entre eux sont des récupérateurs de déchets indépendants ([Ipea, 2012](#), in Portuguese)

politique nationale des déchets solides pour la prestation de services, mais l'action "Solidariedade aos Catadores" est discrétionnaire pour les associations ou les industries, ce qui peut poser des problèmes pour les politiques à long terme qui pourraient devoir faire face à des situations d'urgence à l'avenir. La mise en place de ce type d'interventions de secours, dans un cadre réglementaire de gestion des déchets, pourrait être un bon moyen de mieux assurer les récupérateurs de déchets et d'accroître la portée d'un plus grand nombre de récupérateurs de déchets.

En termes de financement, bien que l'initiative ait été très bien accueillie par les récupérateurs de déchets, elle a des limites inhérentes, tant en termes de montant et de période, et la capacité financière limitée des associations industrielles. L'élargissement de l'éventail des industries concernées pourrait être un moyen de renforcer l'effort de secours.

Maroc

Le 27 mars, le gouvernement marocain a introduit des mesures formelles visant à étendre l'aide financière aux travailleuse·eur·s de l'informel, qui n'avaient plus de revenus en raison de l'internement obligatoire, par le biais du Programme national d'assistance médicale (RAMED) du pays. Les fonds pour cette initiative proviennent du Fonds spécial du roi Mohammed VI pour la gestion et la réponse à la COVID-19, constitué d'environ 2,7 % du PIB, financé par le gouvernement et par des contributions volontaires d'entités publiques et privées qui seront déductibles fiscalement. Selon le ministre de l'économie, un total de 4,3 millions de familles dirigées par des travailleurs du secteur informel devraient bénéficier de ce fonds.

Le RAMED est un régime d'assurance maladie subventionné et non contributif destiné aux ménages vulnérables, et couvre environ 20 % de la population. En fonctionnant par le biais d'un mécanisme d'assurance sociale, la compensation financière accordée aux bénéficiaires est conçue comme une forme d'assurance à laquelle ils ont droit, plutôt que comme une forme de charité ou d'assistance sociale.

Couverture : Les travailleurs du secteur informel, enregistrés ou non auprès du RAMED, qui n'ont plus de revenus en raison de la suspension d'activités commerciales non essentielles, peuvent bénéficier de cette aide. (Les montants des indemnités accordées par ménage ainsi que la procédure de retrait, sont identiques dans les ménages enregistrés auprès du RAMED et dans les ménages non enregistrés auprès du RAMED). En outre, les Marocains inscrits à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) peuvent également bénéficier des allocations. L'inclusion des non-membres du RAMED signifie que la subvention a une couverture plus large et est plus inclusive, tandis que l'éligibilité des travailleuse·eur·s de l'informel dont les employeurs sont enregistrés auprès de la CNSS (et seraient donc également éligibles à une autre subvention gouvernementale pour soutenir les personnes touchées par COVID), reconnaît la nature multidimensionnelle des vulnérabilités et des besoins des travailleurs de l'économie informelle.

Adéquation : Le montant de l'indemnisation varie de US\$ 80 à US\$ 121 selon la taille du ménage. Les ménages de deux personnes ou moins reçoivent une indemnité de MAD 800 (US\$ 80), tandis que les ménages de trois à quatre personnes recevront MAD1 000 (US\$ 100). Les ménages de plus de quatre personnes bénéficieront de MAD 1 200 (US\$ 121). Le montant de l'indemnité tient donc compte de la taille du ménage, ce qui est important, mais reste inférieur au salaire minimum marocain de US\$ 265 par mois dans le secteur privé, US\$ 7 par jour pour les travailleurs agricoles. En outre, en tant que compensation unique, cette aide ne reste guère plus qu'une mesure de palliatif. Avec la prolongation de la période de blocage du Maroc jusqu'au 20 mai (qui devait initialement prendre fin le 20 avril), il n'est pas non plus certain qu'un deuxième versement ait été prévu.

Enregistrement : Les détenteurs de cartes RAMED ont été favorisés en ce sens qu'ils ont pu demander et commencer à recevoir l'indemnisation (à partir du 13 avril) avant les non-détenteurs de cartes RAMED, (à partir du 23 avril). Pour en faire la demande, les détenteurs de cartes RAMED du secteur informel devaient envoyer leur numéro d'enregistrement RAMED au numéro gratuit 1212. Les travailleurs du secteur informel non RAMED devaient s'inscrire sur une plateforme numérique en remplissant leurs données personnelles, notamment un numéro d'identification, un numéro de téléphone et une preuve de leur profession. L'utilisation de la technologie numérique, comme un smartphone, ou un ordinateur et Internet, constitue une barrière excluant les plus vulnérables qui sont moins susceptibles de pouvoir se permettre ou d'accéder à cette technologie.

Distribution : Les destinataires reçoivent une notification par SMS qui comprend un code et le nom d'une institution spécifique où le retrait peut avoir lieu. La distribution a été étalée sur plusieurs jours afin de réduire la probabilité d'encombrement des points de collecte, ce qui serait contraire aux exigences de distanciation sociale. Cette livraison semble avoir été relativement rapide et soutenue. Dans un communiqué de presse du 20 avril, le gouvernement a annoncé qu'il desservait chaque jour plus de 200 000 ménages éligibles détenteurs du RAMED.

Mais qu'en est-il des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants économiques ? La fourniture d'une protection sociale aux travailleuse-eur-s de l'informel par le biais d'un mécanisme d'assurance sociale peut jouer un rôle important dans l'institutionnalisation de ce soutien en tant que droit, et non pas comme une forme de charité. En outre, en couvrant à la fois les ménages RAMED et non RAMED, et en n'excluant pas les travailleurs qui peuvent déjà avoir accès à d'autres formes d'aide publique, l'approche du Maroc est plus inclusive et reconnaît les vulnérabilités des travailleuse-eur-s de l'informel, mais reste limitée dans la mesure où elle ne reconnaît que les citoyens comme ayant droit à une aide. Selon Amnesty International et le HCR, le nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants au Maroc ne se compte qu'en milliers, mais un certain nombre d'autres pays, notamment dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), accueillent un grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants économiques. En raison de leur situation sociale, économique et politique marginalisée, ces communautés sont plus susceptibles d'être impliquées dans la précarité des moyens de subsistance. Par exemple, la plupart des quelque

1,6 million de réfugiés syriens en Jordanie occupent des emplois informels. Comme le Maroc, la Jordanie a mis en place un programme visant à atteindre certaines catégories de travailleuse-eur-s de l'informel (en l'occurrence les travailleurs salariés) par le biais d'un régime d'assurance sociale d'État - la Société jordanienne de sécurité sociale (SSC) -, qu'ils en soient ou non membres. Une récente évaluation rapide de l'OIT sur la situation des travailleuse-eur-s de l'informel jordaniens indique toutefois que le programme exclut la plupart des travailleuse-eur-s de l'informel, en particulier les réfugiés et les travailleurs migrants (Syriens, Palestiniens et Irakiens) qui constituent plus de la moitié de la population jordanienne, qui compte 9,7 millions d'habitants. Pour beaucoup de ces populations vulnérables, leur statut de réfugié n'est pas officiellement reconnu, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas bénéficier des canaux habituels d'aide à l'étranger, et la majorité d'entre elles vivent en dehors des camps au sein des communautés jordaniennes, ce qui les rend plus difficiles à atteindre, d'où leur vulnérabilité double ou multiple.

Le fait que de nombreux travailleuse-eur-s de l'informel dans certaines régions du monde **ne sont pas citoyens** des pays dans lesquels ils travaillent ou résident, doit être pris en considération dans l'élaboration des réponses de protection sociale à la pandémie de COVID.

COVID 19: StreetNet International et WIEGO : engagement et mises à jour

StreetNet International lance une nouvelle campagne appelant les gouvernements à assurer la protection de tous pendant la pandémie de COVID 19 : Télécharger la bannière de la campagne [ici](#).

Laura Alfors sur ce qui se passe "Quand la main-d'œuvre négligée devient la main-d'œuvre essentielle" pour la série de conférences WomenLift Health. Disponible [ici](#).

Rachel Moussié présente pour Socialprotection.org l'impact de COVID 19 sur les politiques de soins et rédige pour le blog d'ONU Femmes sur [les moyens de contenir l'impact de COVID 19 sur les travailleurs](#).

À PROPOS DE WIEGO

Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO) est un réseau mondial qui se mobilise pour améliorer le statut des travailleurs pauvres de l'économie informelle, en particulier celui des femmes. Nous estimons que tous les travailleurs et travailleuses devraient bénéficier de possibilités économiques et de droits égaux. WIEGO favorise le changement par le moyen d'autonomiser leurs organisations, élargir la base de connaissance de l'économie informelle et influencer les politiques locales, nationales et internationales. Visitez



<http://français.wiego.org/>